

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 11 Avril 2024

Date de
convocation :
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel
Mme GIAUFFRET Caroline
M. ARZANI Jean-Pierre
Mme FAYOLLE Patricia
M ANDRIO Franck
M. MERCIER Thierry
Mme VONNER Isabelle
M. BARBIER Olivier.
Mme HAM Emmanuelle
M. GIOAN Aimé

Excusés avec procuration :

- Madame ASSO CHARNET Geneviève a donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel
- Monsieur ANDRIO Franck a donné pouvoir à Monsieur ARZANI Jean-Pierre
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné pouvoir à Madame GIAUFFRET Caroline
- Madame SALET Cathy a donné pouvoir à Madame FAYOLLE Patricia
- Madame GIGNOUX Laure a donné Mme HAM Emmanuelle

Absente excusée : Madame PERNOT Chantal

Absent : Monsieur LE MORVAN Gilles

Madame HAM Emmanuelle a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 11
Pouvoirs : 6
Votants : 17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

Vu le dernier tableau des effectifs approuvé le 07 septembre 2023,

Considérant la nécessité d'identifier deux créations de postes pour le remplacement d'un congé maternité prévu au sein de l'équipe administrative et d'un congé de présence parentale au sein de l'équipe du périscolaire.

Considérant que les rémunérations prévues au budget 2024 sont fixées en référence aux grilles indiciaires statutaires et que les agents percevront le régime indemnitaire afférent aux grades définis par la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de valider la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet non titulaire et d'un poste d'adjoint technique à temps complet non titulaire.
- d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité joint en annexe en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi présentés, sont inscrits au budget 2024 et que les agents bénéficieront du régime indemnitaire défini par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet non titulaire et d'un poste d'adjoint technique à temps complet non titulaire.
- d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité joint en annexe en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, correspondant aux emplois et grades ainsi présentés, sont inscrits au budget 2024 et que les agents bénéficieront du régime indemnitaire défini par la collectivité.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 15 avril 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE